

L'Ecole Syndicaliste Landes

SNUDI 40
FO
FNEC FP

Syndicat départemental des Landes

Trimestriel
MAI 2022
Nouvelle édition
N° 28 * 2 €

Organe du Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Directeur de la publication: Isabelle BENQUET - N° à la CPPAP: 1021 S 08119 - ISSN 1250 - 4262

Imprimé au siège: Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet B.P.217 40004- Mont.de-Marsan Cedex -

Tél. 05 58 46 23 23 / 06 84 73 93 43 Fax. 05 58 06 46 58 Email: snudifo40@gmail.com Site départemental: <http://40.fo-snudi.fr>

**Salaires bloqués,
autonomie des écoles, casse du statut,
évaluation-management,
rémunération à la tête du client,
AESH sans statut
et avec des salaires de misère,
retraite à 65 ans...
C'EST NON !**

(Lire pages 3 et 4)

MONT DE MARSAN PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Editorial

Un quinquennat s'achève. Un autre débute... Peu importe pour le SNUDI-FO des Landes, les revendications demeurent. Aucune consigne de vote n'a été donnée par la confédération cgt-Force Ouvrière, selon sa tradition d'indépendance syndicale. Cela ne nous a pas empêché d'exprimer clairement et sans ambiguïté notre détermination à préserver les principes républicains.

Aucune consigne de vote n'a été donnée par le SNUDI-FO, contrairement à d'autres organisations syndicales, ce qui nous permettra d'afficher en toute liberté nos revendications haut et fort auprès du futur ministre sans qu'il puisse nous répondre « Mais vous nous avez soutenus, alors maintenant... ».

Le Président nouvellement reconduit a dévoilé son programme pour les cinq années à venir, plaçant la Santé et l'Éducation parmi ses chantiers prioritaires, à l'instar de l'OMC qui, en 1995, les déclarait « valeurs marchandes ».

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation et l'expérimentation dans les écoles de Marseille ne sont que les prémices du démantèlement de notre service public d'éducation.

En ce début de quinquennat n°2, sachons afficher notre détermination à défendre nos conditions de travail

(Suite et fin page 2)

SOMMAIRE

- P. 1 : éditorial
- P. 2 : éditorial- suite et fin / RIS / Impôts 2022
- P. 3 et 4 : résolution du SNUDI-FO 40
- P. 5 : CTSD « carte scolaire 1er degré »
- P. 6 : CTSD « carte scolaire 1er degré » suite et fin + CHSCTD 40 + contacter le SNUDI-FO 40
- P. 7 : activité du syndicat
- P. 8 : communiqué FCPE 40 / FNEC FP-FO 40
- P. 9 : AESH et augmentation du SMIC
- P. 10 : communiqué fédéral « salaires »
- P. 11 : communiqués confédéraux cgt-FO
- P. 12 : formulaire adhésion année civile 2022



(postes statutaires, salaires, formation initiale et continue, retraite...) et défendre un service public de qualité ! Sachons nous faire respecter par notre Ministre !

Et, comme l'écrit Yves Veyrier, Secrétaire Général de la cgt-FO, dans son dernier éditorial, « *l'indépendance et l'efficacité de l'action syndicale de FO reposent sur le nombre de ses adhérents* ».

Alors, adhérez, ré-adhérez et faites adhérer au SNUDI-FORCE OUVRIERE ! Participez aux réunions d'informations syndicales !

Parce que vous n'acceptez pas la casse annoncée de l'Ecole publique et laïque, parce que vous n'acceptez pas la remise en cause complète de votre statut de Professeur des Ecoles, fonctionnaire d'Etat, engagez-vous dans le syndicalisme libre et indépendant. Venez nous rejoindre et pourquoi pas devenir un militant du SNUDI-FO 40 en rentrant dans ses instances comme la Commission Exécutive!

Cette année 2022 s'achèvera sur les élections professionnelles dans l'Éducation et au-delà, dans toute la Fonction Publique (FO détient la première place dans la Fonction Publique d'Etat, dont nous faisons partie). Sachons les préparer plus nombreux pour les gagner, et ainsi faire entendre et respecter les revendications de la Profession!

Mont de Marsan, le 30 avril 2022.

Isabelle Benquet,
secrétaire départementale du SNUDI-FO 40



RAPPEL: dans tout le département, le **SNUDI-FO** peut tenir des RIS dans votre école, à **vos** demande.

Elles sont ouvertes à tous, syndiqués ou non, directeurs, adjoints, AESH, sur tout sujet.

N'hésitez pas à nous contacter pour en organiser une, à midi ou en fin de journée (durée: 1 heure) !

Le **SNUDI-FO 40** rappelle :

Les RIS sont déductibles de vos 18h d'animations pédagogiques.

(il n'existe pas d'animation pédagogique dite "obligatoire")

Participez aux RIS FO en lieu et place de vos animations pédagogiques.

Droit syndical : chaque professeur des écoles a droit à 9h d'information syndicale sur son temps de travail par année scolaire : 3h sur temps de classe et 6h à déduire des 108h annualisées.

Chaque AESH a droit à 12h d'information syndicale sur son temps de travail avec élèves. (1 heure par mois ou 3 heures groupées par trimestre)

**Un droit non utilisé est un droit qui se meurt ...
Aussi, utilisez-le !**

Mettez à jour vos répertoires !
Nouvelle adresse mail du SNUDI-FO 40 :
snudifo40@gmail.com



IMPOTS 2022 : FO est là pour vous aider, vous conseiller.

Comme chaque année, la Confédération cgt-FO publie son « **Spécial Impôts** » réalisé avec l'aide active des camarades de la Fédération des Finances. Ce spécial Impôts 2022 est en ligne sur le site de la Confédération.

Cliquez [ici](https://www.force-ouvriere.fr/special-impot-fo-2022) (<https://www.force-ouvriere.fr/special-impot-fo-2022>)

Rappel des dates limites de dépôt des déclarations 2022 :

1) **Version papier** : **19 mai 2022**

2) **Les déclarations automatiques en version dématérialisée** sont accessibles depuis le 7 avril 2022 et le service de la déclaration en ligne a ouvert à la même date.

Date limite de déclaration en ligne pour notre département des Landes en zone 2 : **Mardi 31 mai -23H59**
(Pour les Pyrénées-Atlantiques, en zone 3 : mardi 8 juin - 23h59)

Une mise en place de permanence :

Téléphonique « **SOS impôts** » se tiendra du **lundi 9 mai au vendredi 13 mai** et du **lundi 16 au mercredi 18 mai** :
de 9h à 12h et de 14h à 17 h / Confédération cgt-FO : 01 40 52 84 00

ou par messagerie électronique : foimpot@force-ouvriere.fr

La Commission Exécutive du SNUDI-FO des Landes fait siens les communiqués de sa fédération nationale FNECFP-FO du 5 mars et de son syndicat national SNUDI-FO du 23 mars.

Conformément à son principe intangible d'indépendance, la Commission Exécutive du SNUDI-FO des Landes continuera indéfectiblement à informer, organiser la profession autour des revendications : élections ou pas !

Autonomie des écoles, casse du statut, évaluation-management, rémunération à la tête du client, retraite à 65 ans... C'EST NON !

Le Président-candidat Macron a dévoilé son programme concernant les enseignants et l'Ecole publique. Il se place dans la droite ligne des mesures de son ministre Blanquer que les personnels subissent depuis cinq ans et compte même les amplifier !

Des écoles-entreprises autonomes contre le statut des personnels et le droit à l'instruction le même partout

Rappelons tout d'abord que la loi Rilhac, au moment où le corps des IEN est amené à disparaître en 2023, accorde désormais aux directeurs une « *délégation de compétences de l'autorité académique* », une « *autorité fonctionnelle* » et les contraint d'appliquer les décisions du conseil d'école.

D'autre part, dans le cadre de **l'expérimentation lancée à Marseille** par le Président lui-même, ce sont aujourd'hui 59 écoles où les directeurs siègent au sein d'une commission chargée de recruter les adjoints via des postes à profil.

Cette expérimentation est mise en place en dépit d'une farouche résistance des personnels, plus de 100 écoles ayant contresigné un appel à refuser l'expérimentation.

LE 23 mars encore, le Comité Technique Académique d'Aix-Marseille, par un vote du vœu présenté par la FNEC FP-FO, se prononçait contre cette expérimentation (POUR le vœu FO : FO / FSU / CGT / SIAES – Abstention : UNSA)

Cette autonomie des écoles, cette territorialisation, le Président-candidat entend la mener à son terme (...)

Le Président-candidat, dans la droite ligne des projets éducatifs de territoire (PEdT) institués par le ministre Peillon, de la loi Rilhac, de l'expérimentation à Marseille entend donc mettre en place une mosaïque d'écoles autonomes où l'ensemble des personnels et notamment le directeur seraient soumis à toutes les pressions locales, qu'elles viennent des élus, des associations... **Il est clair que la mise en œuvre de ces annonces signifierait la fin du statut des enseignants et de l'Ecole publique laïque et républicaine.**

Une logique d'évaluation managériale initiée par PPCR portée à son paroxysme

Et, alors que le ministre Blanquer tente de mettre en place les évaluations d'école, avec une « *évaluation externe* » et une auto-évaluation à laquelle pourraient participer, outre les enseignants dans un exercice inacceptable d'auto-flagellation, les parents, les élèves, le Maire et le Directeur du périscolaire dans le cadre du PEdT, le (...)

Suite et fin p.4

Arrêt de la guerre en Ukraine ! Pour tous les peuples : Paix, Liberté et Justice sociale

Avec sa confédération, le SNUDI-FO 40 condamne l'agression militaire décidée par Poutine en Ukraine et toutes les aventures guerrières dont les peuples sont toujours les victimes.

Arrêt de toutes les opérations militaires, d'où qu'elles viennent ! Elle exprime son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs, de la classe ouvrière et de leurs syndicats.

Avec sa confédération, le SNUDI-FO 40 revendique le respect du droit d'asile pour les centaines de milliers d'Ukrainiens contraints à l'exil, comme pour tous les peuples victimes de la guerre.

Retrait des troupes de Poutine !

Le SNUDI-FO 40 salue toutes celles et ceux qui manifestent courageusement, notamment en Russie pour qu'il soit mis fin à cette guerre (*Plusieurs milliers de manifestants appelant à la paix ont été arrêtés en Russie depuis le début du conflit* - Cf. la circulaire confédérale n° 48-2022). Comme eux, nous exigeons le retrait des troupes russes d'Ukraine.

Le SNUDI-FO 40, avec la confédération cgt-FO, rappelle que s'agissant des sanctions économiques contre la Russie (*décidées par Biden et l'Union européenne sous la présidence de Macron*), les travailleurs russes en sont les premiers affectés, durablement et sévèrement. Ces sanctions se répercuteront sur les travailleurs de toutes les nations d'Europe et du monde.

« Les bombes pleuvent sur Kief et les bourses marchent désormais au son du canon » (*Le Monde, 05/03/2022*)

(...) Président-candidat entend pousser cette logique bien plus loin : « On sait bien que dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non. On doit se donner les moyens de le mesurer. Cette transparence est bonne. Je veux la généraliser. »

Pas un poste en plus... mais haro sur les personnels absents !

Dans les écoles, Covid19 ou pas, le non-remplacement des enseignants absents est devenu la norme, les postes manquent, dans tout le pays des centaines de fermetures de classes ont été actées lors des CTSD... autant de mesures qui remettent en cause les conditions de travail des personnels et le droit à l'instruction des élèves.

Lors d'une audience le 18 mars avec un représentant du ministre, la FNEC FP-FO a d'ailleurs reçu une fin de non-recevoir à sa demande de ré-abondement des listes complémentaires de manière à recruter dès maintenant des personnels sous statut. Dans cette situation, le Président-candidat se garde bien d'annoncer des créations de postes à tous les niveaux, il s'en prend au prétendu absentéisme des enseignants...

Salaires : travailler plus pour gagner plus !

Enfin, le fait que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et donc des enseignants, ait chuté de 22% depuis 2000, et que le point d'indice soit bloqué quasiment sans interruption depuis 2010 ne semble pas émouvoir le Président-candidat.

Il annonce en effet qu' « une augmentation générale, c'est selon moi, une mauvaise option ». Son credo : « On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts ». « J'assume plusieurs systèmes de rémunération, car ils (les enseignants) ne font pas tous la même chose. Vous avez des enseignants qui pendant le Covid se sont occupés de leurs élèves et des enseignants qui ont disparu ».

Insupportable! Qui a disparu pendant le Covid en refusant des recrutements supplémentaires en urgence ? Il rajoute : « On propose un pacte aux enseignants : on vous demande de nouvelles missions qu'on est prêts à mieux payer comme le remplacement des profs absents, ça doit être une obligation, le suivi individualisé des élèves, l'accompagnement sur le temps périscolaire. » et les enseignants d'être invités à s'engager dans les associations gérant le périscolaire pour obtenir une rémunération supplémentaire...

Retraite : 65 ans ! Quant à l'annonce de la retraite à 65 ans, pour les enseignants comme pour les autres salariés, elle est bel et bien confirmée. Inacceptable d'autant plus qu'avec la réforme de la mastérisation et la réforme Blanquer des concours, les enseignants sont titularisés de plus en plus tard...



AESH

FO en première ligne pour la défense de leurs légitimes revendications.

Depuis des mois et des mois maintenant, après plusieurs journées de grève nationale, après une manifestation nationale au Ministère le 19 octobre dernier, les AESH, avec le soutien des syndicats, dont FORCE OUVRIERE, sont toujours mobilisées pour gagner leurs revendications, tout particulièrement un statut de la fonction publique pour un salaire qui leur permette de vivre de leur travail et l'abandon des PIAL.

Aussi, le SNUDI-FO des Landes se félicite de l'action commune de notre Fédération, la FNEC FP-FO avec la FCPE, tant au niveau national que départemental.

Une pétition nationale FO / FCPE, c'est une première ! Comme l'ensemble des actions communes FCPE 40 / FNEC FP-FO 40 arrêtées lors de la rencontre du 24 mars, notamment le **rassemblement du 10 mai, à 18h00, devant la DSDEN** pour la remise au DASEN de toutes les signatures recueillies sur la pétition.

(A noter qu'il sera proposé aux autres organisations syndicales de s'y associer).

Le SNUDI-FO 40 invite ses militants, ses syndiqués à assurer le succès de la campagne de signatures. Par exemple, quand c'est possible, à se rapprocher des parents d'élèves élus FCPE de leur école, afin d'organiser ensemble, avec les AESH, la signature sur la pétition. C'est ce front uni qui fera gagner les revendications des AESH !

Le SNUDI-FO 40 réaffirme toutes les revendications qu'il fera valoir sans relâche, avant, pendant et après les élections :

- **Abandon de la loi Rilhac** et de l'expérimentation marseillaise ! Stop à la territorialisation de l'Ecole !
- **Arrêt des évaluations d'école** et de la logique managériale de PPCR et du Grenelle !
- **Arrêt des fermetures de classes** ! Ouvertures de toutes les classes et de tous les postes nécessaires ! Recrutement immédiat de personnels sous statut !
- **Un statut de la fonction publique pour les AESH et l'abandon des PIAL !**
- **Augmentation** de la valeur du point d'indice de 22% ! Augmentation immédiate indiciaire de 183€ nets mensuels pour tous les personnels !
- **Aucun nouveau recul de l'âge de départ à la retraite** ! Abrogation de toutes les lois s'étant attaquées à nos retraites (Fillon-Chirac 2003, Woerth-Sarkozy 2010, Ayrault-Hollande 2013...) !

Résolution adoptée à l'unanimité

Monsieur le DASEN, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

lors du groupe de travail d'hier, vous avez annoncé 335 élèves en moins pour l'année prochaine et pourtant une dotation supplémentaire de 14 ETP pour notre département. Nous pourrions, en effet, nous réjouir de ces annonces. Mais la FNEC FP-FO vous fait savoir que la dotation ne sera pas suffisante pour combler tous les manques.

Les 13 et 27 janvier, les personnels de l'Éducation nationale ont manifesté leur colère et se sont exprimés sur leur point de rupture proche. Ils portent l'institution à bout de bras parce qu'ils ont une forte conscience professionnelle. Mais ils n'en peuvent plus du mépris du ministre à leur égard.

Les protocoles sont impossibles à gérer ; les directrices-directeurs sont mis à contribution pour établir des tableaux de vérification des attestations parentales. Le nombre de contaminations s'envole. Les classes tournent au ralenti quand elles ne s'arrêtent pas faute de personnel. Les élèves s'en vont, puis reviennent.. La pression des familles pour le travail en distanciel augmente.

Mais une dernière mission est confiée aux directrices-directeurs qui reçoivent le matériel de protection pour les écoles de leur secteur et doivent eux-mêmes faire le tri et répartir les lots école par école. De qui se moque-t-on, monsieur l'inspecteur ? N'ont-ils rien d'autre à faire que gérer les stocks de matériel de protection pour les autres écoles ?

La situation n'en est pas moins ubuesque chez les enseignants. Pour éviter des absences en cascade, des IENs demandent aux enseignants de ne pas s'absenter et de garder dans leur classe leurs propres enfants scolarisés ailleurs dans des classes fermées. Un autre collègue se voit accuser d'abandonner sa classe parce qu'il maintient son droit au congé paternité.

Espérons qu'aucun parent à bout ne viendra se venger sur lui lors de son retour !

Les consignes de brassage et le droit à la garde

d'enfants sont bafoués ; il n'y a plus aucun respect du droit. C'est bien le signe que le bateau prend l'eau, Monsieur l'Inspecteur.

Le non-remplacement des enseignants n'est pas que dû au COVID, contrairement aux propos du ministre. Notre organisation syndicale vous alerte depuis plusieurs années sur le manque de postes et sur la dégradation des conditions de travail. La crise sanitaire a simplement mis en évidence cette carence en postes.

Si l'on étudie les documents, pour lesquels nous remercions d'ailleurs les agents administratifs eux aussi mis sous pression, et selon les prévisions dans notre département, 22 écoles publiques ont une moyenne à plus de 25 élèves.

La FNEC FP-FO des Landes vous demande donc la création de 22 postes supplémentaires devant élèves afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Nous notons également qu'aucune création de poste de remplaçant n'est prévue, alors que les besoins sont criants. Depuis plusieurs années, le manque de remplaçants remet notamment en cause le droit aux congés pour les enseignants, ainsi que leur exercice du droit

syndical.

La FNEC FP-FO des Landes vous demande donc la création de postes de remplaçant à hauteur des besoins. Pour rappel, les circonscriptions sont en déficit de TR depuis la troisième semaine de septembre alors même que la crise sanitaire n'était pas à son apogée.

Concernant les RASED, lors du dernier CTSD, nous vous avons demandé le nombre de RASED complets et vous nous aviez répondu qu'ils l'étaient tous sauf un. Nous nous permettons de vous rappeler qu'un réseau d'aides au complet est constitué d'un poste de psychologue scolaire, d'un poste de maître E et celui d'un maître G. Or, après étude de leur situation dans notre département, il s'avère que seulement trois d'entre eux sont complets, sur les 21 identifiés !

La FNEC FP-FO souligne que ce sont les RASED qui interviennent en premier dans la prise en charge des élèves en difficulté, aux côtés des enseignants.

A l'heure où de nouvelles missions pour les RASED sont discutées en haut lieu, notre

(Suite et fin page 6)

Comité Technique Spécial Départemental des Landes CTSD « Carte scolaire 2022 1er degré » Mardi 1er février 2022

Déclaration de la FNEC FP-FO 40 - suite et fin -



organisation syndicale insiste sur les missions premières de ces personnels spécialisés : la prise en charge des élèves.

La FNEC FP-FO des Landes vous demande donc la création de tous les postes de RASED nécessaires à la constitution de réseaux entiers, a minima 2 postes de psychologues, 6 postes de maîtres E et 15 maîtres G.

A l'inverse, la FNEC FP-FO des Landes vous demande de faire le point sur l'enseignement de l'occitan, sur le nombre d'élèves qui reçoivent cet enseignement et sur la pérennité des postes engagés.

Dans certains secteurs, les effectifs sont particulièrement bas, montrant une inappétence pour cet enseignement. Ces postes pourraient être réintroduits dans le contingent des postes non fléchés et ainsi faire baisser le taux d'encadrement général.

Nous estimons qu'il est des choix à faire en tant de pénurie...

Monsieur l'inspecteur, voici les propositions que fait Force Ouvrière pour cette carte scolaire du 1^{er} degré. Les sujets traités sont prédominants car ils ont des conséquences considérables sur les conditions de travail des personnels. Les personnels sont excédés de faire les frais des politiques d'austérité, de devoir pallier les carences de leur ministère. Ils veulent des postes de fonctionnaires d'Etat sous statut et des moyens pour assumer leurs missions de service public tout autant qu'une augmentation de leur salaire !

Nous vous remercions de votre écoute.

Isabelle BENQUET et Simon CLAEREBOUT,
Représentants FO pour le 1er degré au CTSD des LANDES



Compte-rendu du CHSCT jeudi 03 mars 202 « point sanitaire »

Remarque : il n'a duré que 30 minutes !

Présents : M. L'IA-DASEN 40 en visio du rectorat
A la DSDEN : M. l'IA-Adjoint et 2 personnels administratifs
2 représentants FNEC FP FO et les représentants UNSA et FSU

Dans les Landes, le taux d'incidence reste élevé (985). Il y a une baisse de contamination (0,4). 93,1 % des vaccinations des 12-17 ans, 2,6 % . Pour les 2-11 ans mais les enfants à risque ont été vaccinés. Baisse importante du nombre de tests. Hier, 76 cas de COVID : 68 élèves, 8 personnels.

Remplacements : le 03 mars : 15 % d'enseignants non remplacés

Niveau 2 : un seul test, pas d'attestation, non port du masque à l'extérieur.

A venir, une nouvelle phase d'allègement (vers le 21 mars).

Toujours 15 PE contractuels, 3 PE sur la liste complémentaire recrutés pour les Landes sur 20 au niveau du rectorat.

Matériel : Nouvelles livraisons de masques FFP2 et chirurgicaux.

Les capteurs CO2 : le taux de remboursement passe de 2 euros à 8 euros / élève ; 30 % des écoles des Landes sont équipées.

Les infirmières et médecins sont équipés de masques FFP2.

Commentaires du SNUDI-FO 40 : Aucune discussion sur les fiches SST, ni sur les conditions du non-remplacement et des solutions de recrutement statutaire.

Prochaine réunion le 07 avril, dans les faits reportée au jeudi 19 mai

**Pour contacter
le SNUDI-FO des Landes**

Isabelle BENQUET	06 84 73 93 43
(Secrétaire départementale)	
Fabrice DUBOUE	06 22 36 84 12
(Secrétaire départemental adjoint)	
Simon CLAEREBOUT	06 71 26 02 26
Séverine DUCHENE	06 73 23 94 03
Christine MALET	06 70 58 12 69
Anne KEROUREDAN	06 62 46 33 8



Nos actions :

Suivi de dossiers individuels défendus auprès du DASEN ou des IEN selon les situations, lors d'audiences ou auprès de nos services juridiques,; mise en cause de collègues par des familles, agressions, demandes de protection du fonctionnaire ; demandes de départ (congé formation, rupture conventionnelle); modèles de lettre et suivi

Rappel : en étant syndiqué au SNUDI-FO, vous bénéficiez d'une assistance juridique gratuite.

Suivi de dossiers collectifs par le biais des instances administratives (CTSD, CHS-CT, CDEN), défendus aussi auprès du DASEN lors d'audiences

Communications régulières auprès des syndiqués, par mail et un journal / trimestre

Visites des collègues sur leurs lieux de travail, à leur demande ou selon un calendrier établi.

Réunions d'Information Syndicale en présence (ou en visio, à la demande), ouvertes à tous, syndiqués ou non au SNUDI-FO. L'essentiel est de faire circuler les informations pour que vous puissiez savoir ce qu'il se passe.

Rappel : chaque enseignant a droit d'assister à des Réunions d'Information Syndicale (3 demi-journées sur temps de service), en déduction d'animations pédagogiques.

Janvier 2022

5	Réunion bureau fédéral 40
6	Tournée d'écoles secteur st Paul lès Dax
7	CHSCT extraordinaire : point sanitaire
11	Réunion intersyndicale préparation du 13
13	grève intersyndicale ; présence du SNUDI aux 3 rassemblements
15, 17, 18, 25	préparation du journal SNUDI40, pliage, étiquetage, envoi
18	CAPD Recours promotions
20	Tournée d'écoles secteur Dax Fiches SST
25	CAPD recours Rendez-vous de carrière
27	Commission exécutive du SNUDI Grève interprofessionnelle
31	AG -FNEC FP FO40 GT CTSD carte scolaire

Février 2022

1 ^{er}	Tournée d'écoles secteur Tyrosse Côte Sud
3	CTSD 1 ^{er} degré CHSCT extraordinaire: point sanitaire
8	Tournée d'écoles secteur Tyrosse Côte Sud
9	Bureau départemental SNUDI40
10	Fiches SST

Mars 2022

1 ^{er}	GT mobilité DSDEN
3	Tournée d'écoles Saubion- Soustons CHSCT extraordinaire:point sanitaire
7	RIS école de Sabres Tournée d'écoles Solférino, Labouheyre
8	RIS à Ondres
9	RIS-Permanence au local Bureau départemental SNUDI40
10, 15	RIS-Permanence au local Tournée d'écoles St Martin de Seignanx
14	Accompagnement collègue DSDEN Tournée d'écoles Liposthey, Moustey
15	RIS à Tarnos, à St-Martin de Seignanx
16, 17	RIS-Permanence au local
18	RIS à Luxey
21	RIS à Tyrosse -La Souque Tournée d'écoles Bénesse-Maremne
22, 23, 24	RIS-Permanence au local
28	RIS à Saugnac et Muret, visite d'école Sore
29,31	RIS-Permanence au local Visite d'école Tyrosse Côte Sud
30	Réunion RIS- AESH RIS-Permanence au local

Avril 2022

1 ^{er}	Commission exécutive du SNUDI
4, 5	Tournée d'écoles secteurs Mimizan et Tyrosse Côte Sud, Losse RIS-Permanence au local
6, 7	RIS « mouvement » Tournée d'écoles St Martin de Seignanx, Labenne, Ste Marie de Gosse
11, 12	Tournée d'écoles secteur Mimizan
13, 14	RIS-Permanence au local InterFneC-FP FO à Mont de Marsan

**Pour la réussite de l'inclusion scolaire des Elèves en Situation de Handicap,
pour la défense des revendications de leurs accompagnants, les AESH,
la FCPE des Landes et la Fédération de l'Enseignement Force Ouvrière 40, la FNEC FP-FO 40,
ensemble dans l'action**

Suite à l'initiative commune nationale, lancée la semaine dernière, d'une pétition pour défendre les revendications des AESH, La FCPE des Landes et la section départementale de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, la FNEC FP-FO 40, se rencontrées le jeudi 24 mars 2022.

Deux objectifs pour cette rencontre.

Tout d'abord, faire un point sur la situation dans les Landes de l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les classes « ordinaires » et sur les conditions salariales et de travail des AESH.

Pour nos deux organisations, un constat sans appel : les moyens manquent en termes budgétaires, donc en AESH, pour assurer un accompagnement réel et efficace à tous les élèves en situation de handicap ; accompagnement auquel ils ont droit, en respect des notifications de la Maison Landaise des Personnes Handicapées- MLPH-

Et ce ne sont pas les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés, les PIAL, qui ont amélioré la situation, bien au contraire, ils l'ont détériorée, tant pour les élèves en situation de handicap que pour les AESH !

Quant aux conditions salariales et de travail des AESH, malgré quelques « bougés » cet été du Ministre Blanquer suite, durant ces derniers mois, aux nombreuses mobilisations, marquées par plusieurs grèves nationales de ces personnels, actions soutenues par de plus en plus d'enseignants et de parents d'élèves, elles sont toujours aussi inacceptables : salaire sous le seuil de pauvreté pour l'immense majorité des AESH, de plus en plus d'élèves à accompagner par AESH, changement d'affectation et/ou d'emploi du temps en cours d'année...

Ceci, alors que toutes et tous, au plus haut niveau, s'accordent à dire que les AESH sont indispensables au bon fonctionnement des écoles et des établissements du secondaire, que leurs missions pérennes sont essentielles pour la réussite du

curriculum scolaire des élèves en situation de handicap.

C'est pourquoi, et c'était le second objectif de la rencontre, la FCPE des Landes et la FNEC FP-FO 40 soutenant à 100% les revendications des AESH, notamment :

- **La création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;**
- **L'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;**
- **L'abandon des PIAL avec l'arrêt de la politique de mutualisation des moyens.**

ont décidé de mettre tout en œuvre pour la réussite de la campagne de signatures de la pétition nationale FCPE /FNEC FP-FO dans le département et appellent dès à présent, pour la remise en mains propres au Directeur Académique des signatures recueillies, toutes et tous les AESH, les parents d'élèves, les enseignants et au-delà, à un **rassemblement départemental devant la DSDEN des Landes, à Mont de Marsan, le mardi 10 mai 2022, à 18h00.** Toutes les autres organisations associatives et syndicales partageant les revendications pourront bien évidemment se joindre à ce rassemblement.

D'autres initiatives communes ont été arrêtées : proposition de motion à faire adopter par les Conseils d'Ecole et les Conseils d'Administration, déclaration lors du prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale en juin.

Pour la FCPE des Landes et la FNEC FP-FO 40, tous les moyens doivent être donnés par le Ministère de l'E.N., tant aux établissements « ordinaires » qu'aux structures médico-sociales spécialisées (IME, ITEP, ...), pour que tout élève en situation de handicap trouve le chemin de la réussite grâce à un enseignement adapté et pour répondre enfin aux revendications légitimes des AESH.



Assez de bricolages à répétition pour que les AESH ne soient pas rémunérées en dessous du SMIC !

**Pour régler le problème une bonne fois pour toutes :
création d'un statut de la Fonction Publique
avec un alignement indiciaire sur la grille de catégorie B !**

Suite à la publication du décret n°2022-586 du 20 avril 2022, à compter du 1^{er} mai 2022, en raison de l'augmentation du SMIC suite à la hausse de l'inflation qui frappe tous les salariés et les retraités, **l'Indice Majoré « plancher » de la grille indiciaire des AESH** (qui comporte 11 échelons) **passera de 343 à 352**, soit un gain de 9 points d'indice. Ceci se traduit par une augmentation mensuelle de 33,90€ nets pour une quotité de temps de travail de 100% - de 20,33€ nets pour une quotité de 60%. (Pour les autres quotités contacter le syndicat)

Mais cette augmentation indiciaire soulève deux problèmes :

1. Ce nouvel IM « plancher » de 352 est supérieur à l'Indice Majoré du deuxième échelon (AESH avec second CDD) qui est de 348. Il est donc obsolète également ;
2. A l'échelon 3, soit pour les AESH en CDI depuis moins de 3 ans, l'indice Majoré est de 355, soit seulement 3 points d'indice de plus que l'Indice Majoré « plancher » (AESH avec premier CDD).

Aussi, des questions se posent et doivent recevoir dans les meilleurs délais des réponses :

- Où sont passés les 10 points d'indice de différence entre chaque échelon de la « grille Blanquer » mise en place depuis le 01/09/2021 ?
- Quel traitement pour les autres échelons de la grille ? Seront-ils logiquement réévalués pour

respecter ce principe de 10 points d'indice de différence entre chaque échelon ?

- Ou, 8 mois après sa publication, la « grille Blanquer » va-t-elle perdre un échelon sur les 11 qui la composaient ?

Nul doute que les AESH, comme FORCE OUVRIERE, attendent avec impatience la publication d'un nouvel arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire des AESH. *

Mais pour FORCE OUVRIERE, une évidence : **cette « grille indiciaire Blanquer » ridicule des AESH doit être totalement abandonnée au profit de la création pour tous les AESH d'un statut de la Fonction Publique avec un alignement indiciaire sur la grille de la catégorie B.**

Pour soutenir cette revendication légitime des AESH, signer et faites signer la pétition FCPE / FNEC FP-FO. Cliquez [ici](#)

ou



(<https://forms.gle/D95jKJhbKqXXKdJSA>)

* En attente de la publication de l'arrêté ministériel, les AESH à l'échelon 1 et à l'échelon 2 de la grille actuelle percevront une indemnité différentielle pour ne pas être rémunérés sous le SMIC.



AESH ,
Une question, un problème ...
Ayez le réflexe syndical,
contactez **FORCE OUVRIERE :**
@mail : fo.aesh40@free.fr
Tél. 06 52 66 61 83 (Marc GUYON)



Le Code du travail oblige le gouvernement à relever automatiquement le montant du SMIC suite à l'explosion des chiffres de l'inflation. Le montant du SMIC sera donc augmenté de 2,65% le 1er mai 2022 pour le porter à 1645,58 € brut, ce qui correspond à l'indice majoré 352.

Dans le même temps, les agents publics comme l'ensemble des salariés voient leur pouvoir d'achat fortement impacté par l'explosion des prix. Le gouvernement reste sourd aux revendications des personnels.

La FNEC FP-FO est aux côtés de l'ensemble des agents publics qui réclament des revalorisations salariales à la hauteur des pertes subies depuis 20 ans.

Le gel prolongé de la valeur du point d'indice paupérise l'ensemble des personnels, quel que soit leur corps et quel que soit leur statut, ils tous sont impactés, titulaires et contractuels. Le calcul est simple, toutes les grilles indiciaires actuelles sont rattrapées et, pour certains corps, dépassées par le niveau du SMIC !

Quelques exemples :

☛ Un professeur certifié, un professeur des écoles, un conseiller principal d'éducation, un attaché d'administration, commencent leur carrière avec un salaire indiciaire qui correspond à environ 111 % du SMIC !

☛ Un AESH doit travailler 39h par semaine et avoir atteint le 3ème échelon de sa grille pour atteindre le niveau du SMIC, soit 6 ans payés au SMIC sans augmentation de traitement !

☛ Les 2 premiers échelons de la grille indiciaire des Secrétaires administratifs sont en dessous du SMIC, soit 4 ans payés au SMIC sans augmentation de traitement !

☛ Pour un adjoint administratif le niveau du SMIC est atteint au 4ème échelon dans le 2ème grade, soit 3 ans payés au SMIC sans augmentation de traitement. Dans le 1er grade, le niveau du SMIC est atteint au 8ème échelon, soit 9 ans payés au SMIC

sans augmentation de traitement !

Pour la FNEC FP-FO, ces chiffres sont le résultat des politiques d'austérité des gouvernements successifs qui ont réduit les agents du Service Public à des sources d'économies budgétaires, alors que les mêmes gouvernements versaient des milliards d'argent public sous formes d'aides sans contrepartie à des grandes entreprises ou de commandes auprès de cabinets d'expertise.

Dans le même temps, les suppressions de postes et les réformes successives ont considérablement dégradé les conditions de travail. L'accumulation de mesures indemnitaires – ISOE, ISAE, IFSE, prime

d'attractivité, indemnité inflation, etc. - ne permet pas de cacher la misère.

Les mesures salariales du ministère passent exclusivement par des mesures indemnitaires, c'est inadmissible !

Les collègues ne sont pas dupes, cette logique aura des effets désastreux sur le calcul de leur pension de retraite qui est essentiellement basé sur leur traitement indiciaire.

De qui se moque-t-on ?

L'attractivité des postes passera avant tout par une revalorisation significative du point d'indice et des recrutements statutaires

massifs pour pouvoir assurer les missions dans des conditions normales.

Avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO (1ère organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat), la FNEC FP-FO exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 22,68% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels, ainsi que la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire (C, B et A), offrant un véritable déroulement de carrière.

Montreuil le 21 avril 2022

TOUT AUGMENTE!

Essence, transports, chauffage, loyers, alimentation...



Tout est lié!

POUVOIR D'ACHAT, consommation, activité économique, EMPLOI



Une seule solution

**AUGMENTER
LES SALAIRES!**

Sécurité sociale : le déficit 2021 rappelle la pertinence du combat de FO

Voilà une annonce opportune en pleine campagne présidentielle.

Le 15 mars, le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, a dévoilé au Sénat les comptes 2021 de la Sécurité sociale.

Attendu à 33,5 milliards d'euros, le déficit s'est établi à 24,6 milliards d'euros, soit 8,9 milliards de mieux par rapport à la prévision. Et ce, malgré la hausse de 5,6 % des dépenses en raison de la crise.

Cette embellie s'explique par le rebond économique, qui a fait rentrer davantage de recettes. L'essentiel d'entre elles (3,9 milliards d'euros) est porté par la croissance de la masse salariale du secteur privé (+ 8,9 % contre + 7,2 % prévu) et donc, par les rentrées supplémentaires de cotisations sociales. Démonstration est faite, de nouveau, de l'importance du salaire différé et de la pertinence du combat historique de FO contre toutes exonérations de cotisations concédées aux entreprises.

Des charges transférées qui pèsent lourd.

Cette présentation ne doit pas faire oublier le poids, dans ce déficit, des transferts de dépenses



exceptionnelles.

Si l'exécutif a basculé l'essentiel de la « dette Covid » sur la caisse de la dette sociale (CADES), c'est-à-dire à la charge quasi intégrale des salariés et retraités, une autre part des dépenses exceptionnelles – 17,9 milliards d'euros en 2020 – a été transférée sur les comptes de la Sécurité sociale, alors qu'elle aurait dû être, aussi, adossée aux comptes de l'État, note Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective.

Cette mainmise de l'État sur les comptes avait été mise en lumière fin 2018, à l'annonce de perspectives excédentaires. Elles n'apparaissent pas dans les comptes.

L'État s'accapare l'excédent prévu, pour son budget, rappelle-t-il.

Aux excédents disparus, aux charges transférées, on ajoutera les jeux de calendrier.

Pour financer le plan de résilience, l'exécutif va reporter le remboursement à la Sécurité sociale de 500 millions d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

Pouvoir d'achat



Nouvelle démonstration de la justesse de nos analyses

Quand les statistiques illustrent la pertinence de nos revendications.

Elles montrent des ménages modestes à la peine, d'autant plus en l'absence d'une hausse massive des salaires, des pensions ou des minima sociaux. Elles soulignent des inégalités creusées par les baisses d'impôts et les mesures sur le salaire différé. Elles affichent le regain de recettes apportées aux comptes sociaux, ce qui prouve, s'il le fallait, le caractère essentiel des cotisations relatives au travail et donc à l'emploi. Malgré cela, au nom d'une réduction de la dépense publique, le système de protection sociale reste menacé de contre-réformes, telle celle sur les retraites. Ce serait injustifiable et intenable avertit FO, qui lutte pour l'amélioration des droits et la montée en puissance des revenus du travail.

Épargne Covid : les ménages modestes l'ont déjà consommée.

Freinés dans leurs dépenses du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des confinements successifs, les Français ont engrangé un surplus d'épargne de 175 milliards d'euros entre début 2020 et fin 2021, selon une note de la Banque de France parue début mars 2022. Sans surprise, le niveau d'épargne a été très inégal selon les catégories de ménages,

en fonction des revenus et des catégories sociales. Et ces inégalités continuent de se creuser à l'heure de la reprise économique. Le Conseil d'analyse économique (CAE) estime ainsi que **les 20 % des ménages les plus modestes ont désormais dépensé quasiment tout leur surcroît d'épargne**, selon une étude publiée le 22 mars. **A contrario, les 10 % des ménages les plus riches continuent d'épargner, notamment grâce à l'investissement en Bourse.**

Augmenter les salaires

Pour les ménages les plus modestes, cette épargne supplémentaire a été absorbée très vite, et ils doivent en plus faire face aujourd'hui à la hausse des prix des produits de première nécessité, de l'énergie et à une inflation proche des 4 %, réagit Nathalie Homand, secrétaire confédérale FO chargée de l'économie.

Elle rappelle aussi que durant la crise sanitaire, certaines personnes n'avaient tout simplement pas pu épargner du fait d'une baisse de leurs revenus, notamment liée à une mise en activité partielle, et ont même dû puiser dans leurs économies pour survivre. **Autant de raisons pour lesquelles il est nécessaire pour FO d'augmenter les salaires pour relever le pouvoir d'achat des Français.**

- Adhésion 2022 -

Bulletin à renvoyer complété à : **SNUDI FO 40 - BP 217 - 40004 Mont de Marsan Cedex**
ou par mail à : **snudifo40@gmail.com**

NB En respect du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI-FO 40. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

Site : snudifo40.fr

Pour toute question sur les adhésions : **06 73 23 94 03**

66% du montant de la cotisation déductible des impôts !

Si tu es non imposable, tu recevras un chèque des Finances Publiques. **ATTENTION :** Si tu optes pour les frais réels, tu dois inclure le montant total de ta cotisation syndicale dans les frais réels. Par contre, dans ce cas, pas de droit au crédit d'impôt.

CALCULE LE MONTANT DE TA COTISATION SYNDICALE 2022

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit							148 €	154 €	159 €	165 €	184 €
P.E. / P.E.S. Classe Normale	70 €	126 €	148 €	152 €	158 €	166 €	178 €	187 €	197 €	214 €	226 €
P.E. Hors Classe		215 €	230 €	247 €	261 €	277 €	Majoration à ajouter à la cotisation de base si tu es : Chargé d'école : + 3 € PEMF / Enseignement Spécialisé : + 6 € Direction 2 à 4 classes : + 6 € Direction 5 à 9 classes : + 10 € Direction plus de 10 classes : + 13 €				
P.E. Classe Exceptionnelle	241 €	255 €	269 €	289 €							
Autres Situations	Disponibilité ou Congé parental Étudiant-e-s M1 / M2 / A.E.S.H..					41 €	Temps partiel : au prorata du temps travaillé				
	Retraité-e-s					100 €					

COMPLÈTE TON BULLETIN 2022 CI-DESSOUS :

NOM : PRÉNOM :

Adresse Mail :

☎ fixe : ☎ portable :

Adresse personnelle :

POSTE : (ville et nom de l'établissement) :

FONCTIONS (entourer les mentions utiles) :

- ☞ PES - Adjoint - Directeur - TRB - TRS - Poste Frac. - AESH - Retraité - PEMF
☞ RASED E/G - PSY-EN - ULIS - SEGPA - EREA - IME - ITEP - Autre :

CORPS : Instit - PE Classe Normale - PE Hors Classe - PE Classe Exceptionnelle

ÉCHELON : depuis le / /

QUOTITÉ de SERVICE : %

Montant de la cotisation : Cotisation de base ☞ €

Date de l'Adhésion : / /

Majoration éventuelle ☞ + €

TOTAL = €

Signature :

Choix du Règlement de la Cotisation 2022 :

Paiement par chèque(s) à l'ordre du **SNUDI-FO 40** Nombres de chèques :

Tout syndiqué peut fractionner le paiement de sa cotisation et faire plusieurs chèques (autant que de mois restants dans l'année civile)

Paiement par prélèvement automatique SEPA mensuel (fractionné sur mois restants dans l'année civile)

Compléter et signer l'adhésion au Mandat SEPA ci-dessous + Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) récent

ADHÉSION AU MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire mandat vous autorisez (A) le SNUDI-FO40 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) la banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO40. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Créancier :

NOM : SNUDI-FO 40

IDENTIFIANT : 60428831

ADRESSE : Maison des Syndicats - 97 Place Caserne Bosquet -
BP217 - 40000 - Mont-de-Marsan - France

TYPE PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

Débiteur :

NOM Prénom :

1) J'autorise le SNUDI-FO 40 à prélever le montant de ma cotisation syndicale annuelle par mandat SEPA. (JOINDRE UN RIB)

2) Je choisis la date de mon prélèvement mensuel

le 5 le 15 le 25

Le _____

Signature :